



Rapport annuel

2022

Table des matières

Table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT.....	3
QUI SOMMES NOUS ?	5
NOS ADHÉRENTS.....	5
FAITS MARQUANTS EN 2022	7
GOVERNANCE ET ANIMATION DU TERRITOIRE	8
I. Le Bureau national	8
II. Les Bureaux régionaux.....	8
III. Animation de la gouvernance nationale et territoriale	9
IV. L'équipe de permanents	9
JEUNES MÉDECINS, UN INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE.....	10
I. Participation aux instances nationales et locales	10
II. Jeunes Médecins, la voix et la défense de ses adhérents.....	10
a. Assurer les intérêts des adhérents	11
b. Faire entendre la voix des adhérents	11
III. Notre implication dans le débat parlementaire	12
IV. Nos demandes et positions relayées par les parlementaires	12
V. Saisine des tribunaux pour faire respecter les droits de nos adhérents	13
VI. Mobilisation dans le cadre de la campagne présidentielle.....	13
VII. Des préavis de grève pour permettre la mobilisation des adhérents	13
VIII. Tour de France 2022, un syndicat sur le terrain	13
NOS PROPOSITIONS – <i>liste non exhaustive extraite de notre livre blanc</i>	15
I. Inscrire la qualité et la pertinence des soins au cœur des organisations et des pratiques	15
II. Accompagner la transformation du travail et des métiers dans le secteur public hospitalier	15
III. Traduire les nouvelles organisations de soins et l'effort de prévention dans l'adaptation et l'évolution des modes de rémunération et de régulation	15
IV. Accélérer le virage numérique	15
V. Adapter les formations aux enjeux du système de santé	16
VI. Repenser l'organisation territoriale de soins	16
NOS PARTENAIRES	17
OUTILS ET SERVICES	19
FOCUS SUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE.....	21
INFORMATION ET COMMUNICATION	24
NOS PERSPECTIVES	26

LE MOT DU PRÉSIDENT

Notre système de santé a cruellement besoin d'actions politiques fortes.

Les difficultés d'accès aux soins en France frappent la grande majorité des patients, à la ville comme à la campagne. Les difficultés d'exercice frappent tous les professionnels de santé, également sur l'ensemble des territoires.

Pourtant, le constat est pour le moins désolant : alors que le secteur vit une crise sans précédent, les pouvoirs publics continuent à proposer une succession de réformes inappropriées qui ne peuvent endiguer la crise globale et structurelle du système de santé.

En effet, comment peut-on lutter contre l'intérim médical sans aucune mesure d'attractivité des carrières hospitalières ? Comment peut-on lutter contre la pénurie médicale sans augmenter les moyens de formation et d'accueil des étudiants en médecine ? Comment peut-on prendre en charge la population sans réduire la charge administrative des médecins ? Comment peut-on maintenir un service public de santé de qualité sans un investissement étatique massif et une régulation de la financiarisation du secteur ?

Nous martelons qu'il faut des mesures fortes de revalorisation et de reconnaissance pour les étudiants en médecine, les médecins libéraux, hospitaliers et salariés, afin d'endiguer la crise des vocations, l'augmentation des épuisements professionnels, et *in fine* la réduction du nombre de médecins en activité.

Nous défendons l'idée que médecine de ville et médecine hospitalière sont deux maillons essentiels de la chaîne dans lesquels l'État doit investir massivement, car l'accès aux soins est un enjeu auquel l'hôpital ne peut répondre seul.

Nous soutenons qu'il faut refuser une médecine qui rendrait les professionnels de santé interchangeables et qui n'assurerait pas le même niveau de qualité de soins pour tous.

Et enfin, nous sommes convaincus que sans dialogue social, il sera impossible de construire le système de santé de demain, avec les médecins et pour les patients.

Pourtant, avec lucidité, nous devons convenir que malgré les énergies déployées pour faire aboutir nos revendications et propositions, nous avons été écartés plusieurs fois des discussions avec le ministère de tutelle et ce, bien que nous soyons la seule organisation syndicale à représenter tous les médecins, hospitaliers et libéraux, de toutes les spécialités, de l'internat jusqu'à 10 ans après la thèse.

Fort heureusement, la justice française nous a donné raison en enjoignant au ministère de la Santé et de la Prévention de nous réintégrer dans les réunions de travail et les négociations. Le dialogue social, ce n'est pas seulement discuter avec ceux qui partagent la même opinion.

Alors que les institutions souffrent d'une défiance croissante, faut-il rappeler que l'action syndicale permet d'exercer collectivement notre citoyenneté pour préserver nos droits, en acquérir de nouveaux, sans oublier nos devoirs.

Jeunes Médecins lutte au quotidien, pour et avec nos adhérents, pour obtenir une véritable amélioration de l'accès aux soins et des conditions d'exercice professionnel. Nous traduisons les déceptions personnelles en combats collectifs.

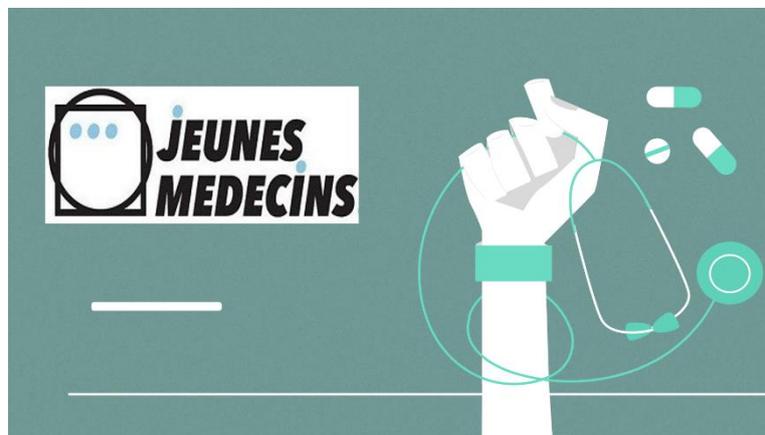
Pour jouer pleinement son rôle, Jeunes Médecins s'appuie sur son bureau national, ses Bureaux régionaux et ses élus, mais aussi sur ses adhérents régulièrement informés et mis à contribution, et enfin sur ses partenaires pour améliorer le quotidien des médecins. Nous les remercions de rendre possibles des approches transversales qui privilégient la coopération à l'affrontement.

Face aux problèmes, il y a celles et ceux qui se découragent ou abandonnent, et il y a celles et ceux qui s'engagent. Nous faisons partie de ceux-là !

Vous (re)découvrirez au fil de ces pages nos actions, notre vision et nos ambitions pour le secteur.

Bonne lecture !

Emanuel Loeb, Président de Jeunes Médecins



QUI SOMMES NOUS ?

Jeunes Médecins est la seule organisation syndicale qui représente tous les médecins, hospitaliers et libéraux, de toutes les spécialités, de l'internat jusqu'à 10 ans après la thèse.

Organisation laïque et indépendante des partis politiques, Jeunes Médecins a pour vocation l'étude, la défense morale et matérielle des intérêts tant collectifs qu'individuels des jeunes médecins et de tout ce qui se rattache à l'exercice de la profession.

Jeunes Médecins, qui rassemble plus de 5000 jeunes professionnels en métropole et en Outre-mer, propose aux ministères de tutelle des solutions sur les statuts, l'exercice des fonctions et la formation continue de ses membres.

L'adhésion est gratuite. Elle est accessible à tous les internes, les médecins installés, remplaçants, salariés, hospitaliers, hospitalo-universitaires, contractuels ou titulaires, quelle que soit leur spécialité jusqu'à 10 ans après leur thèse.

Toutes les informations sont disponibles sur <https://www.jeunesmedecins.fr/>

NOS ADHÉRENTS

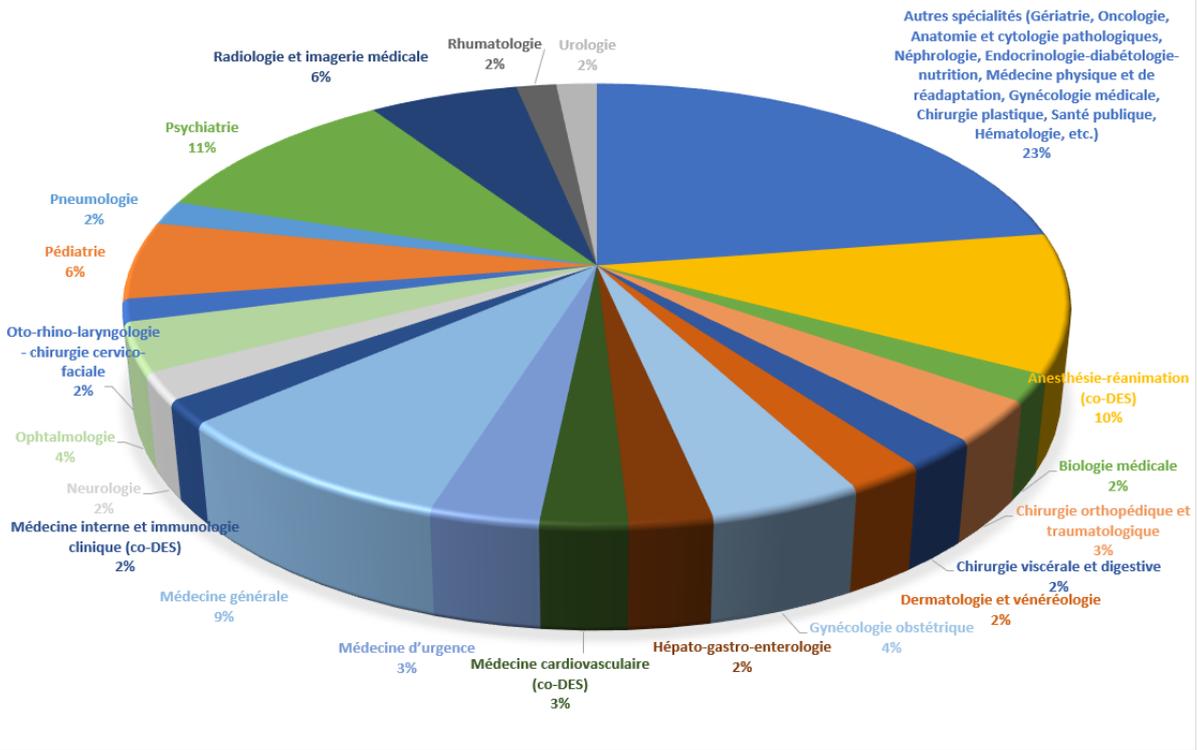
Nos adhérents sont présents sur la totalité des régions de France et 97 départements. L'Île-de-France représente 45% des adhérents. Les deux autres régions importantes en termes de nombre d'adhérents sont l'Auvergne-Rhône-Alpes (14%) et les Hauts-de-France (12%).

Jeunes Médecins compte 7 membres structures auxquels adhèrent les membres individuels. A défaut, les membres individuels adhèrent directement à Jeunes Médecins.

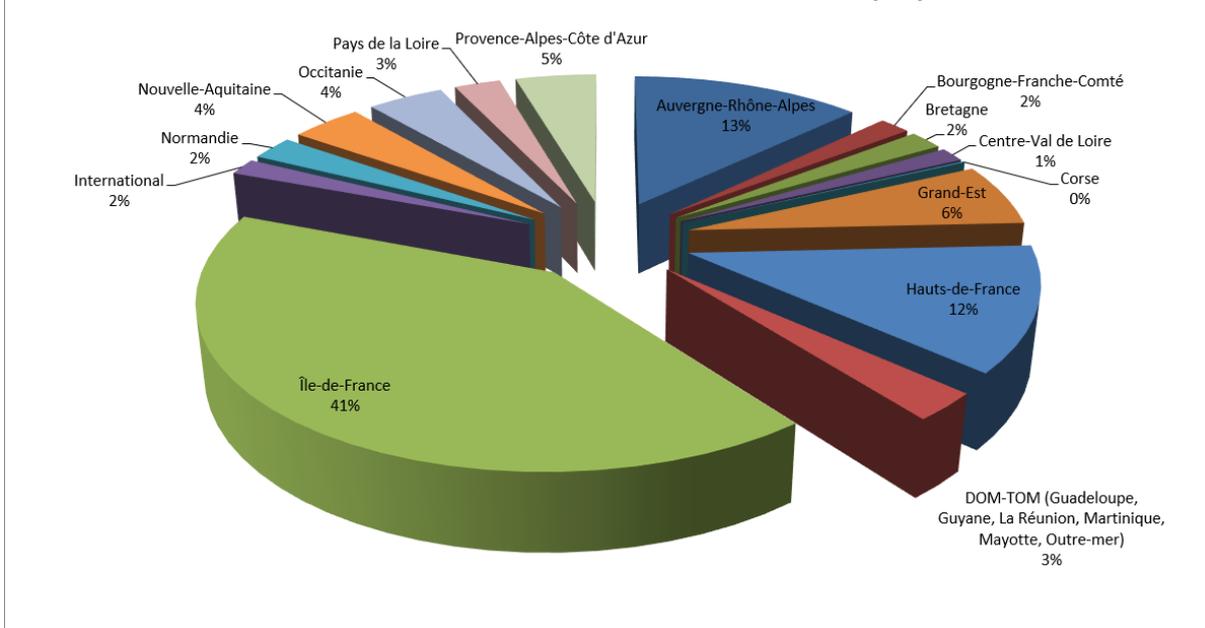
Le syndicat Jeunes Médecins compte 5002 adhérents membres individuels au 31/12/2022. Ces effectifs relèvent de statuts différents :

- Médecin Assistant,
- Chef de clinique,
- Praticien contractuel,
- Praticien hospitalier (PU-PH, MCU-PH),
- Praticien attaché,
- Praticien libéral,
- Interne,
- Docteur junior,
- Entrepreneur (médecin généraliste non conventionné),
- Salarié.

ADHÉSIONS JEUNES MÉDECINS PAR SPÉCIALITÉS AU 31/12/2022



ADHÉSIONS JEUNES MÉDECINS PAR RÉGIONS AU 31/12/2022



FAITS MARQUANTS EN 2022

Le contexte catastrophique actuel (difficultés d'accès aux soins, perte d'attractivité du métier de médecin, mal être professionnel, etc.) nous renforce dans l'idée que les corps intermédiaires que sont les syndicats professionnels ont un rôle essentiel à jouer.

Ils permettent aux médecins de s'organiser, de mener des combats collectifs à partir de besoins individuels, de contribuer aux réflexions locales et nationales, mais aussi de peser face aux pouvoirs publics.

Ils déminent les discours populistes qui donnent une vision erronée de notre exercice et nous font porter dans l'opinion publique la responsabilité d'une pénurie médicale qui s'aggrave depuis 30 ans.

En 2022, Jeunes Médecins s'est notamment mobilisé pour la prise en compte de la pénibilité de notre métier liée notamment à la permanence des soins, pour la revalorisation de la consultation en libéral qui n'a augmenté que de 2 euros en 10 ans, pour l'exercice plein et entier des praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE) aujourd'hui précarisés.

Pour faire respecter les droits des médecins, nous avons dû saisir la justice à plusieurs reprises et elle nous a donné raison.

En juin 2022, le Conseil d'État a confirmé que les établissements de santé devaient décompter notre temps de travail afin que chacun puisse vérifier et alerter lorsqu'il travaille plus que la durée légale autorisée ; un pas important dans notre lutte contre l'épuisement professionnel.

En novembre 2022, le Conseil d'État a également ordonné au ministre de la Santé et de de la Prévention de nous intégrer aux négociations conventionnelles avec les syndicats de médecins libéraux. Après nous avoir ostracisé, le ministre a été obligé de nous accorder le statut d'observateur lors de ces négociations.

Nous nous sommes portés partie civile dans plusieurs procès intentés pour faire la lumière sur le suicide de jeunes praticiens sur leur lieu de travail ou pour faire reconnaître la mise en danger des médecins et des patients lors de graves désorganisations des services hospitaliers.

Nous avons aussi poursuivi le combat judiciaire entamé contre la perte de 4 années d'ancienneté pour les praticiens hospitaliers qui relevaient des trois premiers échelons du statut de PH avant leur reclassement en 2020. Ces jeunes praticiens sont aujourd'hui moins bien payés que leurs confrères plus jeunes et ils ne pourront pas rattraper cet écart.

Toute l'année, quelle que soit la problématique, nous participons aux réflexions et aux débats pour améliorer le quotidien des patients et des médecins, en faisant le pari et la démonstration que l'action syndicale est l'un des moteurs du changement

GOVERNANCE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Le syndicat Jeunes Médecins est constitué de plusieurs catégories de membres :

- des membres structures qui représentent les intérêts à un niveau local (niveau régional privilégié),
- des membres individuels, qui sont des jeunes médecins,
- des membres d'honneur, nommés par l'Assemblée générale, sur proposition du Bureau, qui peuvent assister aux assemblées générales mais n'ont qu'une voix consultative.

I. Le Bureau national

Le Bureau définit les actions portées par Jeunes Médecins et s'inscrivant dans les orientations votées par l'Assemblée générale. Ses membres peuvent assurer diverses missions comme la relation avec nos partenaires et avec les médias, la gestion budgétaire, la promotion de certains intérêts (égalité femme-homme, santé environnementale, etc.).

Composition du Bureau national en 2022

- Président : Emanuel Loeb
- Première vice-présidente et trésorière : Anna Boctor
- Secrétaire général : Guillaume Grolez
- Ainsi que 8 vice-présidents :
 - . Thibaut Swiniarek, vice-président en charge de la médecine libérale (branche médecine générale)
 - . Jean-Christophe Lecomte, vice-président en charge de la médecine libérale (branche spécialités)
 - . David Azérad, vice-président en charge du numérique
 - . Thiên-Nga Chamaroux-Tran, vice-présidente en charge de la médecine hospitalière
 - . Émilie Carre, vice-présidente en charge des questions sociales
 - . Mikael Agopiantz, vice-président en charge des questions universitaires
 - . Marc-Olivier Gauci, vice-président en charge de la filière chirurgicale

II. Les Bureaux régionaux

Ses membres peuvent assurer diverses missions comme la relation avec nos partenaires et avec les médias, la gestion budgétaire, la promotion de certains intérêts.

Composition des Bureaux régionaux en 2022

Auvergne-Rhône-Alpes : Lucas Reynaud, Justin Breysse et Alexis Lepetit

Grand Est : Thiên-Nga Chamaroux-Tran, Mikaël Agopiantz et Florence de Rohan Chabot

Guyane : Lindsay Osei, Frédégonde About, Yacouba Dabo, Keyla Saint Edward, Esma Leila Gouta

Hauts-de-France : Guillaume Grolez, Mallouel Pineau, Claire Joubert, Maxime Bacquet et Nesrine Boulgamh

Île-de-France : Matthieu Jamme, Emanuel Loeb, Chérifa Cheurfa, Majistor Maglorius, Émeline Marlinge et Romain Sayous

Nouvelle-Aquitaine : Jean-Christophe Lecomte, Yohann Rebollar et Jean-Paul Lorendeau

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Anna Boctor, Jessica Calvo et Ibtissem Kerrad

L'Assemblée générale est garante du projet porté par Jeunes Médecins, en lien avec l'équipe salariée (les permanents).

III. Animation de la gouvernance nationale et territoriale

Les instances de la gouvernance de Jeunes Médecins (AG et Bureaux) se sont réunies 9 fois.

Les instances de la gouvernance des JM territoriaux (AG et Bureaux) se sont réunies 32 fois.

Deux Bureaux territoriaux ont été renouvelés et ont été élus :

- Pour JM AuRA : Lucas Reynaud (président), Justin BEYSSE (secrétaire général) et Alexis Lepetit (trésorier) ;
- Pour JM Hauts-de-France : Guillaume Grolez (président), Claire JOUBERT (vice-présidente), Mallouel Pineaud (vice-président), Maxime Bacquet (secrétaire général) et Nesrine Boulgamh (trésorière).

2022 est l'année de naissance de JM Nouvelle-Aquitaine présidé par Jean-Christophe Lecomte, Yohann Rebollar (secrétaire général) et Jean-Paul Lorendeau (trésorier).

IV. L'équipe de permanents

L'équipe salariée composée de 5 personnes organise, en lien étroit avec le Président, les activités de Jeunes Médecins, mobilise les ressources nécessaires à leur bon déroulement et veille à un partage régulier des informations auprès de ses parties prenantes.

JEUNES MÉDECINS, UN INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE

Jeunes Médecins contribue aux discussions sur le statut des médecins et des étudiants en médecine, sur la formation initiale et continue en médecine, sur les réformes touchant la santé publique et la recherche médicale.

Au niveau local, Jeunes Médecins s'engage à représenter, à fédérer, à étudier et à défendre, dans la vie sociale et juridique, les intérêts tant individuels que collectifs des jeunes médecins quel que soit leur mode d'exercice.

I. Participation aux instances nationales et locales

Jeunes Médecins siège au titre des représentants des professions médicales dans des instances nationales et locales qui sont consultées sur les évolutions de réglementation, sur la démographie et l'exercice de la profession ou sur la situation des hôpitaux locaux.

Jeunes Médecins dispose de :

- 21 sièges dans 10 commissions régionales paritaires (CRP)
- 2 sièges titulaires au Conseil supérieur des personnels médicaux (CSPM)
- 1 siège au Conseil d'administration du Centre national de gestion (CNG)
- 1 siège à la section sanitaire du Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS)
- 1 siège à l'URPS Nouvelle-Aquitaine

Jeunes Médecins est également représenté à la Commission des « Jeunes Médecins » du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Par ailleurs, plusieurs adhérents Jeunes Médecins sont membres dans les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins (CDOM), dans les Commissions médicales d'établissement (CME) des hôpitaux et à l'ONIAM, etc.

Jeunes Médecins participe également à de nombreux groupes de travail pilotés par le ministère de la Santé et de la Prévention, par exemple « Investir pour l'hôpital de ma santé 2022 ».

L'équipe permanente de Jeunes Médecins accompagne les représentants dans leurs fonctions (analyse des textes, mise en relations, etc.).

II. Jeunes Médecins, la voix et la défense de ses adhérents

La force et la raison d'être de toute organisation collective réside dans ses adhérents. Jeunes Médecins facilite leur implication, recueille leurs propositions, et assure leur défense.

L'ensemble des positions de Jeunes Médecins sur les sujets d'actualité, qu'elles soient adoptées sous la forme de motions en bureau ou en assemblée générale ou portées dans le cadre de communiqués de presse, sont accessibles sur notre site internet.

a. Assurer les intérêts des adhérents

Jeunes Médecins saisit ses partenaires institutionnels des problématiques individuelles ou collectives, locales ou nationales, qui sont remontées par les adhérents.

Exemples :

- En 2022, l'ARS Guyane a été sollicitée sur la situation particulière des PADHUE et l'ARS AuRA sur les conditions de travail dans les hôpitaux de la région ;
- La DGOS et le CNG ont été saisis sur les problématiques d'accès au concours national de praticien hospitalier. Et nous les saisissons régulièrement dès qu'une question ou une problématique pour laquelle nous n'avons pas de réponse nous est remontée par nos adhérents.

b. Faire entendre la voix des adhérents

Toute l'année, Jeunes Médecins concerte ses adhérents par le biais de sondages et d'appels à témoignages ou propositions.

C'est dans ce cadre que chaque rencontre avec le ministre de la Santé et de la Prévention a été précédée d'une concertation des adhérents :

- À l'occasion de la première rencontre bilatérale avec le ministre, Jeunes Médecins a remis plus de 50 questions posées par nos adhérents, traduisant la diversité des problématiques rencontrées dans l'exercice hospitalier et libéral et des attentes de la jeune génération de médecins (5 août 2022).

Ainsi, nous l'avons notamment alerté sur :

- le calcul du temps de travail des médecins,
 - la reprise de l'ancienneté des praticiens hospitaliers,
 - le déplafonnement de la téléconsultation,
 - la qualité de vie au travail et le suicide chez les jeunes médecins,
 - la situation des PADHUE,
 - le maintien de la liberté d'installation,
 - la prise en compte du congé maternité pour l'ensemble des cheffes de clinique en situation de grossesse quelle que soit leur date de prise de fonction sans avoir à prolonger leur clinicat.
- Pour préparer la rencontre des organisations syndicales sur les suites à donner aux mesures de la Mission Flash pour répondre à la crise des urgences et de la permanence des soins, Jeunes Médecins a demandé à ses adhérents d'identifier les mesures à pérenniser ou à abandonner (septembre 2022).
 - Au cours de la rencontre avec les organisations syndicales sur les solutions susceptibles d'améliorer la situation de la médecine de ville et de l'hôpital durant l'hiver, Jeunes Médecins a partagé plus de 20 propositions formulées par ses adhérents (27 décembre 2022).

III. Notre implication dans le débat parlementaire

Nous avons été auditionnés le 13 janvier 2022 par la Commission d'enquête mise en place au Sénat sur la situation de l'hôpital et le système de santé en France. À cette occasion, Jeunes Médecins a défendu les propositions issues de son [livre blanc](#) consultable sur notre site internet.

Au second semestre, l'actualité a été occupée par les discussions sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023 à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ce projet de loi, particulièrement important pour le secteur, détermine les moyens alloués aux établissements publics et privés, les conditions d'accès aux soins ou encore l'organisation des études médicales. Jeunes Médecins s'est fortement mobilisé pour faire amender le texte.

En 2022, Jeunes Médecins a soutenu :

- le déplafonnement du taux de téléconsultation pris en charge par l'Assurance maladie et la suppression du déremboursement des arrêts maladie obtenus par téléconsultation,
- la création d'un véritable guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé,
- la suppression de la clause de non-concurrence,
- la suppression de la 4^e année d'internat de médecine générale,
- la suppression de l'interdiction d'intérim médical aux jeunes médecins,
- la revalorisation de la permanence des soins,
- la demande d'accès des contractuels à l'indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE),
- la demande de suppression des deux premiers échelons de PH,
- la demande de rattrapage salarial pour les PH qui ont perdu 4 ans d'ancienneté.

IV. Nos demandes et positions relayées par les parlementaires

Plusieurs députés et sénateurs ont relayé nos demandes sous forme de questions écrites au Gouvernement et d'interventions auprès des institutions (ministères, CNAM, etc.) sur les sujets suivants :

- le déplafonnement de la téléconsultation,
- la régularisation de la situation des PADHUE,
- l'accessibilité du concours national de praticien hospitalier aux femmes enceintes,
- la comptabilisation du congé de maternité pour les cheffes de clinique,
- le rattrapage des 4 ans d'ancienneté perdus suite au reclassement des praticiens hospitaliers.

V. Saisine des tribunaux pour faire respecter les droits de nos adhérents

Nous avons saisi les tribunaux français à plusieurs occasions en 2022.

Tout d'abord, le Conseil d'État pour obtenir la comptabilisation du temps de travail dans les établissements de santé. Le Conseil d'État nous a donné raison en juin 2022. Depuis et comme nous nous y étions engagés, nous mettons en demeure les établissements qui ne se sont pas dotés d'un outil de décompte du temps de travail des praticiens hospitaliers et internes.

Nous avons saisi le Tribunal administratif de Paris puis le Conseil d'État pour contester le refus du ministère de la Santé de nous octroyer le statut d'observateur dans les négociations conventionnelles lancées par l'Assurance maladie en novembre 2022. Le ministre de la Santé et de la Prévention a été enjoint de nous réintégrer auxdites négociations.

VI. Mobilisation dans le cadre de la campagne présidentielle

L'activité du premier semestre de l'année 2022 a été impactée par les élections présidentielles et législatives. Nous avons sollicité les candidats à l'élection présidentielle afin de leur poser des questions identifiées par Jeunes Médecins et recueillir ainsi leurs engagements dans le domaine de la santé.

Leurs réponses sont compilées dans une vidéo accessible sur notre page [YouTube](#).

VII. Des préavis de grève pour permettre la mobilisation des adhérents

En tant qu'organisation syndicale, Jeunes Médecins a déposé des préavis de grève pour permettre à ses adhérents de participer aux manifestations :

- pour la régularisation de la situation des PADHUE (mai 2022),
- contre le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 (novembre 2022),
- pour les revalorisations nécessaires à l'exercice libéral et hospitalier de la médecine (décembre 2022).

VIII. Tour de France 2022, un syndicat sur le terrain

Dans une volonté d'écoute et de proximité, Jeunes Médecins a lancé un Tour de France pour :

- aller à la rencontre de ses adhérents, de ses partenaires et des élus,
- visiter des établissements de santé et des cabinets médicaux,
- communiquer sur l'action et les positions de Jeunes Médecins auprès de la presse régionale et locale.

De juin 2022 à septembre 2022, les représentants de Jeunes Médecins se sont rendus à Fontainebleau (7 juin), Orléans (27 juin), Caen (29 juin), Lyon (30 et 31 août) et Perpignan (25 septembre).

Un syndicat mobilisé auprès des pouvoirs publics

> + de 80 rencontres avec nos partenaires institutionnels (ministres et leurs conseillers, DGOS, CNG, CNOM, ARS, URPS, directions d'hôpitaux, CLAHP...)

> 3 questions au ministre de la Santé et de la Prévention ont été déposées par des parlementaires sur notre demande (sur les PADHUE, le congé maternité des CCA, le reclassement des PH à la suite du Ségur)

> une dizaine d'amendements proposés dans le cadre du PLFSS 2023.

NOS PROPOSITIONS – *liste non exhaustive extraite de notre livre blanc*

I. Inscrire la qualité et la pertinence des soins au cœur des organisations et des pratiques

Nous luttons pour que des mesures convergentes soient prises pour inscrire la qualité et la pertinence des soins au cœur des organisations et des pratiques.

Au centre de cette démarche se trouve la formation continue des professionnels de santé et des médecins au moment où :

- les besoins de santé évoluent de façon marquée avec le vieillissement de la population et la transition épidémiologique,
- les innovations tant pharmaceutiques que technologiques et numériques bouleversent les habitudes et les concepts,
- les exigences de patients sont de plus en plus prégnantes.

II. Accompagner la transformation du travail et des métiers dans le secteur public hospitalier

Il s'agit notamment de proposer un nouveau contrat social aux professionnels de santé, en cohérence avec les orientations du comité interministériel de la transformation publique.

III. Traduire les nouvelles organisations de soins et l'effort de prévention dans l'adaptation et l'évolution des modes de rémunération et de régulation

Le financement, la régulation et les rémunérations doivent traduire l'objectif de mieux prévenir et prendre en charge les maladies chroniques au plus près des citoyens.

La volonté de développer une médecine de proximité s'est pour le moment heurtée à la lourdeur des structures et l'insuffisance de la régulation.

Il convient donc de mieux distinguer les soins de premier recours des soins de deuxième recours voire de second recours expert en graduant l'offre de soins, et en adaptant le financement et les rémunérations en conséquence.

IV. Accélérer le virage numérique

La formation initiale et continue des jeunes médecins dans le champ du numérique doit être développée en s'inscrivant dans un objectif de multidisciplinarité.

En effet, l'innovation numérique et technologique en santé implique impérativement la coopération de professionnels issus de formations initiales différentes : ingénieurs, développeurs informatiques, profils commerciaux et, bien sûr, médecins.

Par ailleurs, les nouvelles solutions technologiques exploitent ou génèrent des données de santé concernant des patients. Seuls les médecins sont habilités, aptes et légitimes à traiter de telles données et à garantir de leurs utilisations. À ce titre, il est essentiel et indispensable que les médecins prennent une place active et centrale dans la révolution numérique en cours.

Une solution simple, efficace, et avérée dans les pays anglo-saxons, serait de permettre aux étudiants en médecine, très tôt dans leur cursus, de suivre quelques cours en communs avec des ingénieurs. Ces cours en commun permettraient de :

- leur enseigner des bases technologiques,
- les acculturer à l'entrepreneuriat et à l'écosystème de l'innovation en général, au même titre que les étudiants ingénieurs,
- leur fournir des contacts en dehors du secteur médical,
- et enfin, créer des opportunités de future collaboration.

V. Adapter les formations aux enjeux du système de santé

Il est urgent de réinterroger les formations des professionnels de santé pour qu'elles s'adaptent au système de santé de demain : la prévention, les parcours de santé, les coopérations interprofessionnelles. Les futurs professionnels en seront les principaux acteurs, et ils doivent y être sensibilisés.

VI. Repenser l'organisation territoriale de soins

Jeunes Médecins défend l'idée qu'il est capital de faire évoluer l'organisation territoriale de la santé pour en décloisonner les acteurs.

La régulation 70%-30% (entre le premier et le second recours) permettrait un maillage plus étroit des soins ambulatoires et un accès territorial aux soins plus facile. Accès qui bénéficiera aussi de la réduction de la fracture numérique et du développement de la télémédecine.

Les structures de soins ambulatoires de 1^{er} recours doivent pouvoir bénéficier d'un accès simple et rapide aux examens de radiologie et de biologie les plus fréquents, notamment pour les pôles ou centres de santé et les maisons de garde qui disposeront ainsi d'un plateau médico-technique et assureront la permanence des soins associée à la dispense d'avance de frais pour les patients (tiers payant).

Cette organisation permettra de désengorger les services d'urgence hospitalière.

C'est par une offre médicale ambulatoire de proximité de premier recours attrayante et simple que les patients cesseront de privilégier les urgences hospitalières pour des motifs qui n'en relèvent pas dans près de la moitié des cas.

Nous sommes favorables aux transferts de compétences et de responsabilité aux infirmier.e.s en pratique avancée et autres professionnels de santé, sous réserve d'une formation adaptée et de conditions d'exercice bien définis.

NOS PARTENAIRES

Fidèles à notre volonté de mobiliser autour de nous des experts des différents secteurs au service de la santé, nous avons consolidé et poursuivi nos relations partenariales avec :

- La Médicale,
- Le Crédit Agricole,
- Elsan,
- Livi,
- Omnidoc.
- Comm'une Opportunité,
- Association Santé Environnement France,
- stane.

Grâce à ces collaborations, nos adhérents bénéficient de tarifs préférentiels, d'accompagnements personnalisés, de dispositifs leur permettant de mieux se consacrer à la pratique de leur métier, de programmes de formation...

Jeunes Médecins souhaite ainsi améliorer les conditions d'exercice, préserver le temps médical et contribuer à l'équilibre vie professionnelle/ vie privée des médecins.

Plusieurs animations communes avec nos partenaires ont été mises en place au profit de nos adhérents. Parmi ces activités, les « Semaines de l'installation » ont réuni près de 464 inscrits autour de 7 webinaires organisés en septembre et octobre.

Cette première édition, couronnée de succès, sera reconduite dans une version enrichie en 2023.

Animation et recherche de partenariats

86 réunions avec les partenaires et les prospects de Jeunes Médecins (Crédit Agricole, La Médicale, MesDocteurs, Elsan, Consulib, Tessian, Comm'une opportunité, OVH Cloud, Hack Your Care, Libhéros, Cerfrance, Doctolib, MACSF, MedInTechs, POSOS, Catalyse, Comptasanté, OpenHealth).

- Deux nouveaux partenariats ont été conclus en 2022 avec Doctolib et avec Comptasanté. La négociation d'un partenariat avec OpenHealth a été initié et doit être discuté pour une mise en œuvre en 2023.

Partenariat La Médicale – Jeunes Médecins

7 adhérents Jeunes Médecins ont participé au Trophée La Médicale, régates organisée pour et par des médecins et sponsorisée par notre partenaire La Médicale, du 9 au 11 septembre 2022 à La Rochelle.

Quasiment tous novices, ils ne se connaissaient pas et venaient des 4 coins de la France. Une incroyable aventure pour ce panel de jeunes praticiens : médecin de santé publique, psychiatre, généraliste, infectiologue, esthéticien, anesthésiste réanimatrice et médecin vasculaire. Véritable exploit : ils sont arrivés 5^{ème} sur 22 !

Les Semaines de l'installation

JEUNES MEDECINS FR ÉVÈNEMENT GRATUIT

PRÉSENTE

LES SEMAINES DE L'INSTALLATION

Septembre - Octobre 2022

Professionnels de santé
" Tout connaître de l'installation à l'optimisation en cabinet "

Où que vous soyez, participez à l'évènement en présentiel ou par webinaire !

CA stane ELSAN Doctolib La Médicale

Pour plus d'informations, contactez : jm.sec.general@gmail.com

f in

- **Module la « e-installation »** 87 inscrits, 25 participants (dont 100% de rétention jusqu'à la fin du webinaire).
- **Module « les modalités de l'installation »** 86 inscrits, 24 participants (5 en présentiel à Marseille, 19 au webinaire), 10 demandes de replay. Temps de connexion moyen : 50 minutes.
- **Module « cabinet éco-responsable »** 31 inscrits, 19 participants. Replay et RS : 267 vues.
- **Module « financement immobilier »** 79 inscrits, 19 participants. Replay et RS : 425 vues.
- **Modules « cotation des actes »** 82 inscrits, 28 participants. Replay et RS : 477 vues.
- **Module « formalités administratives »** 45 inscrits, 32 participants.
- **Module « assurance »** 54 inscrits, 9 participants.

OUTILS ET SERVICES

Jeunes Médecins a également développé en propre des outils pour faciliter certaines recherches et accompagner les démarches des adhérents.

DOCTOCTOC

Cet annuaire permet de trouver un confrère par son nom, sa spécialité, sa région... mais aussi d'échanger et de partager des informations entre confrères.

TÉLÉ-EXPERTISE

Partenaire de Jeunes Médecins, Omnidoc donne accès à une plateforme de télé expertise qui facilite la collaboration médicale. La téléexpertise rémunérée est ouverte à tous les médecins et à tous les patients.

REMPLA/INSTALLATION

Des annonces de remplacement, d'installations et des offres de poste sont déposées par les adhérents et les partenaires de Jeunes Médecins.

ASSISTANCE JURIDIQUE ET LÉGALE

Une base de connaissance juridique et légale est disponible pour les adhérents et consultable via l'assistance d'un outil de recherche intelligent. En cas de problématiques personnelles, il suffit de contacter le service juridique de Jeunes Médecins pour bénéficier d'une réponse gratuite.

FAQ – Questions fréquentes

Cette rubrique permet aux adhérents de poser des questions et de profiter gratuitement de réponses via une FAQ, mais aussi, grâce à la plateforme juridique développée par Jeunes Médecins.

Il est également possible de poser des questions via un formulaire de contact figurant sur la homepage du site internet.

SIMULATEUR DE SALAIRE POST-SÉGUR

Cet outil de simulation évalue les impacts de la grille de rémunération des PH issue des accords Ségur sur le salaire des assistants, CCA, PHC ou PH titulaires. De plus, Jeunes Médecins peut aider les adhérents qui se sentent lésés par cette grille à faire valoir leurs droits dans le cadre de la procédure lancée auprès du Conseil d'État.

MEDIMOTION

Jeunes Médecins produit régulièrement des vidéos d'information et de pédagogie sur différents sujets concernant la médecine et son exercice. Des représentants de différents secteurs y interviennent : médecins, patients, experts en santé et environnement, auteurs de livres... dans cette rubrique vous pourrez retrouver toutes nos vidéos en ligne.

FINANCEMENT

Partenaire de Jeunes Médecins, le Crédit Agricole, banque coopérative, accompagne nos adhérents dans leurs besoins à titre privé et professionnel en leur faisant bénéficier d'offres préférentielles.

ASSURANCE RCP/PJ

Dans le cadre d'un partenariat avec La Médicale, l'adhésion à Jeunes Médecins permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour tout contrat Responsabilité Civile Professionnelle & Protection Juridique.

FOCUS SUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Le service juridique de Jeunes Médecins peut être sollicité à tout moment par ses adhérents. C'est un service gratuit qui s'adresse à tous, et qui répond à tous types de questions dans un délai court.

Des fiches juridiques ainsi qu'une FAQ se trouvent sur le site Jeunes Médecins afin de répondre aux questions les plus fréquentes que peut se poser un médecin en fonction de son statut.

https://www.jeunesmedecins.fr/faq

JEUNES MEDECINS FR BIENVENUE

ACTUS EVENTS RÉAGISSEZ QUI SOMMES-NOUS COMMUNIQUÉS AVANTAGES ADHÉRENTS

DOCTOJOB DOCTOCTOC **BESOIN D'AIDE** JURIDIQUE TÉLÉ-EXPERTISE MEDIMOTION FINANCEMENT RCP LE BON COIN DES JM SALAIRE SÉCUR CATALYSE

BESOIN D'AIDE

Accueil / Avantages adhérents / Besoin d'aide

FAQ - Questions fréquentes

Vous avez des questions, nous avons les réponses ! Consultez notre FAQ et si vous ne trouvez pas votre réponse posez nous votre question grâce au formulaire de contact en bas de cette page.

5/5 FAQ PROCÉDURE SÉGUR : NOTIFICATION DU TA

Si vous avez fait un recours individuel devant le tribunal administratif pour contester votre reclassement et que vous recevez (ou avez reçu) une notification de clôture d'instruction, nous vous invitons à envoyer un courrier au tribunal administratif, lui demandant de laisser ouverte l'instruction dans la mesure où la décision du Conseil d'État sur le décret n'a pas encore été rendue.

Comment bénéficier de l'assurance RCP-PJ au tarif préférentiel avec votre partenaire La Médicale ?

4/5 FAQ PROCÉDURE SÉGUR : RECOURS AU CONSEIL D'ÉTAT

3/5 FAQ PROCÉDURE SÉGUR : MÉMOIRES DE DÉFENSE

2/5 FAQ PROCÉDURE SÉGUR SUITE RECOURS GRACIEUX

1/5 FAQ PROCÉDURE SÉGUR

Changement de statut des CCA/AHU

Pouvez-vous nous donner des informations sur le statut de nouveau praticien contractuel (NPC) ?

Si votre question concerne le domaine juridique ou légal, rendez-vous sur la page dédiée "Juridique"

Sinon :

CONTACTEZ-NOUS →

JEUNES MEDECINS FR ACTUS / MEDIMOTION / EVENTS / RÉAGISSEZ / QUI SOMMES-NOUS / COMMUNIQUÉS / AVANTAGES ADHÉRENTS SUIVEZ-NOUS

Contact / FAQ / Partenaires / Mérites légales

Pour l'année 2022, le service juridique a traité **804 questions** principalement posées via notre [plateforme juridique](#).

98 % des répondants se disent très satisfaits par les réponses apportées.

https://www.jeunesmedecins.fr/juridique

JEUNES MEDECINS FR

ACTUS / EVENTS / RÉAGISSEZ / QUI SOMMES-NOUS / COMMUNIQUÉS / AVANTAGES ADHÉRENTS

REPLA / INSTALLATION / DOCTOCTOC / BESOIN D'AIDE / JURIDIQUE / TÉL-EXPERTISE / MÉDIMOTION / FINANCEMENT / RCP / LE BON CON DES JM / SALAIRE SÉCUR / CATALYSE

JURIDIQUE

Accueil / Avantages adhérents / Juridique

Assistance juridique et légale

Consultez notre base de connaissance juridique et légale avec l'assistance de notre outil de recherche intelligent ! Ou contactez notre service juridique pour des problématiques plus personnelles.

1. Votre activité

2. Votre statut

3. Type de contenu

Sélectionnez les critères ci-dessus.

Vous n'avez pas trouvé la réponse concernant vos besoins ?

[CONTACTEZ-NOUS →](#)

JEUNES MEDECINS FR

ACTUS / MÉDIMOTION / EVENTS / RÉAGISSEZ / QUI SOMMES-NOUS / COMMUNIQUÉS / AVANTAGES ADHÉRENTS

Contact / FAQ / Partenaires / Mentions légales

SUIVEZ-NOUS

f t y

Les thématiques les plus souvent abordées sont :

- l'accès à la prime de précarité,
- l'accès au secteur 2,
- l'indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE),
- le cumul d'activité,
- la permanence des soins et la comptabilisation des astreintes et gardes,
- les congés : maladie, maternité, parental : leur prise en compte et leur rémunération.

Quelques exemples de questions traitées :

> *Je ne souhaite pas renouveler mon contrat de praticien contractuel, puis-je prétendre à la prime de précarité ?*

> *Je suis assistante spécialiste, j'ai posé un congé maternité de 16 semaines, dois-je proroger d'autant mon contrat pour obtenir le titre d'ancien assistante spécialiste des hôpitaux ?*

> *Je suis praticien hospitalier, avec une quotité d'exercice à 80%, puis-je exercer en libéral en parallèle ?*

> *Je suis chef de clinique, est-ce que les textes parus cet été sur la majoration exceptionnelle des gardes s'appliquent à mon statut ?*

Jeunes Médecins traite également des questions relatives à la discrimination et au harcèlement. Nous accompagnons spécifiquement nos adhérents, en les orientant vers les institutions compétentes, mais aussi en interpellant les acteurs institutionnels et les parlementaires sur ces questions. Le service juridique fait également appel à une avocate pour la partie contentieuse.

Jeunes Médecins a ainsi déposé des recours contre des textes qui ont une incidence sur le statut des jeunes médecins, des recours collectifs pour la défense des droits des adhérents et des recours en urgence pour préserver les droits et libertés du syndicat.

Ainsi, en 2022 plusieurs procédures contentieuses ont été lancées :

- Des recours ont été déposés devant le Conseil d'État (CE) pour annuler les décrets relatifs au statut unique de praticien contractuel et de praticien hospitalier.
- Suite à la décision du CE du 22 juin 2022 sur le temps de travail, Jeunes Médecins a adressé plusieurs mises en demeure aux établissements publics hospitaliers pour leur demander de respecter le temps de travail des médecins conformément à la réglementation européenne (7 mises en demeure par JM national et 2 par JM Grand Est). Nous avons réalisé 3 saisines des tribunaux administratifs en l'absence de réponse de certains établissements.
- Un recours collectif a été déposé pour faire annuler le concours national de praticien hospitalier pour 2021 en raison des dysfonctionnements constatés pour certains de nos adhérents.
- Des procédures en urgence ont été menées devant le Tribunal administratif de Paris pour faire respecter le droit syndical par le ministère de la Santé, lorsque certaines de ses décisions nous semblaient porter atteinte à la liberté syndicale ou à l'exercice des médecins. Ainsi, Jeunes Médecins a déposé des référés sur la pénurie de médicaments et la pénurie de carburant. Jeunes Médecins a obtenu gain de cause pour participer aux négociations conventionnelles concernant les médecins libéraux.
- La plainte pénale déposée pour le suicide d'un chef de clinique à l'hôpital Bichat est toujours en cours d'instruction.

Plusieurs décisions ont été rendues en 2022 à la suite des recours initiés les années précédentes :

- Décision du Conseil d'État du 22 juin 2022 sur le temps de travail : dans cette décision, le CE enjoint les établissements publics de santé de mettre en place un dispositif pour comptabiliser les heures effectuées par les praticiens hospitaliers et internes.
- Décision de rejet du CE sur le recours en annulation du décret relatif au reclassement des praticiens hospitaliers. Les voies de recours en interne ont été épuisées.

- Décisions de rejet du CE sur les recours portant sur l'accès à l'indemnité d'engagement de service public exclusif, la composition du Conseil supérieur des personnels médicaux (CSPM) et les droits et moyens syndicaux.
- Ordonnance favorable du juge suite à notre référé pour participer aux négociations conventionnelles, ce qui nous a permis de pouvoir participer, alors que le ministre nous en avait exclu.

Jeunes Médecins est également membre du Conseil supérieur des personnels médicaux (CSPM) ce qui permet d'être destinataire des projets de textes qui ont un impact sur les statuts des personnels médicaux hospitaliers et hospitalo-universitaires et d'émettre un avis sur ces textes avant qu'ils ne paraissent, en se faisant le relais de nos adhérents.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Nous tenons à informer régulièrement nos adhérents et nos autres parties prenantes sur l'ensemble de nos activités, dans un souci de transparence et avec la volonté de montrer le sens de nos actions.

Site internet, réseaux sociaux, newsletters, communiqués de presse, tribunes sont autant de vecteurs complémentaires qui nous permettent de montrer le rôle essentiel de l'action syndicale.

Notre communication reflète enfin notre aptitude à mobiliser différentes expertises au service des médecins et des patients et offre des clefs de lecture des enjeux, des problèmes et des solutions du secteur de la santé.

Jeunes Médecins déploie une forte présence sur les principaux réseaux sociaux



Les vidéos produites par Jeunes Médecins sont disponibles sur [Medimotion](#) et sur la [chaîne Youtube](#) de Jeunes Médecins. Elles proposent des regards croisés, mettent en lumière des initiatives, interrogent sur le bien-fondé de certaines décisions, suggèrent de nouveaux points de vue.

Quelques-unes des thématiques traitées : Actualités, Regards croisés, Dr Azerty, JM Influenceurs, Santé environnementale, JM Culture, Services Jeunes Médecins, Partenaires, Élections présidentielles...



Un syndicat réactif à l'actualité

63 communiqués de presse diffusés en 2022 (+ d'un par semaine)

25 interviews de représentants de Jeunes Médecins dans la presse locale, nationale, spécialisée



Jeunes Médecins obtient gain de cause en Conseil d'État

PAR VÉRONIQUE HUNSINGER - PUBLIÉ LE 29/11/2022

2 RÉACTIONS COMMENTER    

Quelques jours avant l'ouverture des négociations en vue de la prochaine convention médicale, le syndicat Jeunes Médecins (JM) s'était vu refuser le carton d'invitation au motif que la structure n'est pas représentative de la profession au sens de la loi. Mais l'arrêté ayant validé les quatre autres structures de jeunes (l'Anemf pour les étudiants, Isni et l'Isnar-IMG pour les internes et



NOS PERSPECTIVES

En 2023, nous continuerons à porter deux messages importants : sur la forme, **la politique nationale de santé doit avant tout être construite avec les jeunes et futurs médecins**, qui représentent la génération en exercice durant les quarante prochaines années ; sur le fond, **la transformation du système de santé ne doit pas être un énième colmatage mais le levier d'une profonde adaptation**.

À l'issue d'une année qui a vu renouveler la présidence de la République et la composition de l'Assemblée nationale, nous maintenons nos efforts pour **faire prendre conscience des enjeux actuels** : des politiques de santé qui n'ont porté ces dernières années aucune réforme structurelle ; une pénurie médicale aggravée par la démographie de la profession, la perte d'attractivité des carrières libérales et hospitalières et les modalités de formation des étudiants en médecine ; le vieillissement de la population (les + de 85 ans vont passer de 1,5 millions à 5 millions d'ici trente ans) et le développement des pathologies chroniques et multiples qui augmentent les besoins en santé et en prévention ; l'insuffisance du budget consacré à la santé en France, affaiblissant les politiques publiques de santé et renforçant la financiarisation du secteur.

À l'aune de l'année 2023, **nous restons mobilisés** sur le reclassement des PH, la problématique d'attractivité des carrières hospitalières, la revalorisation de la consultation médicale et l'amélioration des conditions de l'exercice libéral par les négociations conventionnelles, la clarification du statut des PADHUE, etc. Tous ces sujets doivent être traités avec pour objectif d'améliorer la qualité des pratiques et l'accès aux soins, tout en assurant l'épanouissement des professionnels et la soutenabilité financière du système de santé.

Parallèlement, nous continuerons à **renouveler l'image du syndicalisme** en assurant toujours plus de transparence à nos travaux, en maintenant une grande facilité d'adhésion et en développant davantage de services et de concertation à destination de nos adhérents.
